

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le cinquième (5^e) jour du mois de novembre 2012, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Antonin Tremblay, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey., sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Sont absents messieurs Steeve Lizotte et Vincent Dufour.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 12-11-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption après y avoir ajouté au point :

18.a : Prix reçus pour l'achat de 120 tonnes d'un mélange de sable et de sel (fondants).

Rés # 12-11-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2012

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2012 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 12-11-03 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 162

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter règlement numéro 162, adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Que le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) soit avisé dans le délai prescrit.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-11-04 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 163

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter règlement numéro 163, augmentant le fonds de roulement de notre municipalité, celui-ci passant de 100 000 \$ à 150 000 \$.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-11-05 ADOPTION DU SECOND PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 165

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement numéro 165, agrandissant la zone 10-H à même la zone 13-H, autorisant l'usage « résidences de tourisme » dans la zone 05-AF et autorisant les classes Ha et Hf dans les zones 19-AF et 61-C.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-11-06 ACHAT D'UN CAMION TROIS (3) TONNES À QUATRE (4) ROUES MOTRICES

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat d'un camion de trois (3) tonnes à quatre (4) roues motrices, soit de la part de « JL Desjardins Auto Collection inc. » et « P.E. Boisvert Auto ltée » ;

ATTENDU QUE l'entreprise *P.E. Boisvert Auto ltée* a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un camion de trois (3) tonnes neuf, de l'année 2013, à quatre (4) roues motrices, de la compagnie *P.E. Boisvert Auto ltée* au prix de 44 445,89 \$ (taxes incluses), selon la proposition soumise le 15 octobre 2012, conforme au devis préparé relativement au susdit appel d'offres.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement, répartie sur une période de dix (10) ans.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

Rés # 12-11-07 DÉROGATION MINEURE 12-04

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 24 octobre 2012;

POUR CE
MOTIF

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 12-04, au propriétaire du lot 66-P, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricules 5100-36-2915 et 5100-36-0437),

ayant pour but de réputer conforme une superficie totale des bâtiments secondaires dépassant la superficie du bâtiment principal, alors que l'article 7.2.2-6° du Règlement de zonage N° 180, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, prescrit que la superficie totale maximale au sol de tous les garages / cabanons, ne doit pas excéder 70 % de celle du bâtiment principal.

Rés # 12-11-08
ATTENDU

PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL
la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 24 octobre 2012;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation de sa résidence, au propriétaire du 800 chemin de Port-au-Persil (matricule 4895 61 7207). Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 12-11-09
ATTENDU

ANALYSES D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES POUR 2013
que la firme *Environnex* nous propose de reconduire son contrat relatif aux analyses d'eau potable et usée des différents réseaux de la municipalité selon les mêmes tarifs que l'année 2012, soit 2 514 \$ (plus les taxes);

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le contrat à la firme *Environnex* pour procéder aux analyses d'eau potable et des eaux usées, pour l'année 2013, soit aux mêmes prix qu'en 2011 et 2012.

Rés # 12-11-10 **EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LA PATINOIRE ET L'ARCADE POUR L'HIVER 2012-2013**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- M. Stéphane Gagné soit embauché comme responsable pour s'occuper de l'entretien de la patinoire (y compris la confection de la glace) ainsi que pour la surveillance à l'arcade.

Monsieur Gagné sera rémunéré au salaire minimum pour 14 heures par semaine, et ce, pour la période où nous en aurons besoin.

Une allocation de 100 \$ par semaine est allouée à M. Gagné pour les frais de transport reliés à son emploi à l'arcade et à la patinoire.

- Monsieur Jean-François Tremblay est embauché comme adjoint, pour s'occuper de l'entretien de la patinoire (y compris la confection de la glace) ainsi que pour la surveillance de l'arcade. Celui-ci sera rémunéré au salaire minimum pour 7 heures par semaine.

Un montant forfaitaire de 50 \$ par semaine est alloué à celui-ci comme allocation de transport reliée à son emploi à l'arcade et à la patinoire.

- L'arcade soit ouverte partiellement les vendredis, samedis et dimanches, jusqu'à ce que la glace de la patinoire soit confectionnée. Pour cette période non achalandée, M. Gagné recevra 50% de sa rémunération et de son allocation.

**Rés # 12-11-11 APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE,
SUR UNE BASE HORAIRE, POUR 2013**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres publique pour la fourniture de machinerie sur une base horaire.

Rés # 12-11-12 RENOUELEMENT DE LA LICENCE DE BINGO POUR 2013

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Christine Dufour, responsable des loisirs, à procéder à une demande de renouvellement de la licence annuelle de "bingo" venant à échéance le 7 février 2013, auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec. Il est à noter qu'il n'y a aucun coût pour cette licence et que les lieux où se déroulera cette activité seront en alternance, soit au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay ou au camping municipal.

Rés # 12-11-13 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) POUR L'ANNÉE 2012

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de budget révisé soumis par l'OH de Saint-Siméon pour l'année 2012, prévoyant un déficit au montant de 52 117 \$. La participation financière de la municipalité, correspondant à 10% du déficit, celle-ci sera donc de 5 212 \$.

Rés # 12-11-14 VENTE DU RÉSERVOIR D'UN VIEUX COMPRESSEUR

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente, par soumissions, du réservoir de notre vieux compresseur, qui n'est plus utilisé.

**Rés # 12-11-15 ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION
SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DU SECTEUR
VILLAGEOIS**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention préparé par la firme Roche ltée, daté du 30 octobre 2012 ;

EN

CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le contenu de la mise à jour du plan d'intervention des travaux d'infrastructures relatif au programme de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ), préparé par la firme Roche ltée et daté du 30 octobre 2012.

Rés # 12-11-16 BAIL DE GESTION DU QUAI DE PORT-AU-PERSIL AVEC LA SDEDS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la signature d'une convention de location du « Quai de Port-au-Persil » avec la Société de développement économique durable de Saint-Siméon (SDEDS), selon les termes établis dans ladite convention. Le locataire, soit la SDEDS, s'engage à verser à la Municipalité de Saint-Siméon, une somme de 2 000 \$ par année, pour les frais de location des infrastructures.

Rés # 12-11-17 FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser à nos pompiers volontaires une rémunération équivalente au taux horaire alloué pour une pratique incendie, soit 12,97 \$, relativement aux frais de formation pour le volet « pratique », rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Rés # 12-11-18 NOMINATION D'UN ÉLU REMPLAÇANT SUR LE COMITÉ DES POMPIERS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Marc-André Jean gisse comme élu remplaçant dans le dossier « comité des pompiers ».

Rés # 12-11-19 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – VOLET 1.5

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour des travaux de remplacement de conduites sur la rue Saint-Laurent (route 138), lesquels sont identifiés dans le plan d'intervention en date du 30 octobre 2012 aux segments 1.3 à 1.7 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme PIQM, volet 1.5 est disponible pour réaliser ce projet;

À CES CAUSES il est proposé par : monsieur Claude Poulin,
appuyé par : monsieur Gilles Harvey

et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité s'inscrive au Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) volet 1.5 pour présenter une demande d'aide financière ;

QUE les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

QUE Roche ltée, groupe-conseil soit mandaté à cet égard pour préparer la demande d'aide financière.

Rés # 12-11-20 PAVAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN SAINTE-ANNE
Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer, après avoir demandé des prix auprès de trois (3) entreprises, un contrat à Pavage Rolland Fortier, au montant de 18 425 \$ (plus taxes), pour des travaux de pavage dans le chemin Sainte-Anne.

Rés # 12-11-21 ACHAT DE 120 TONNES DE SABLE ET DE SEL MÉLANGÉS
ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) prix pour l'achat et le transport de cent vingt (120) tonnes d'un mélange de sable et de sel pour l'entretien des rues du secteur villageois, pour l'hiver 2012-2013, des entreprises suivantes :

- Aurel Harvey & Fils inc. ;
- Fernand Harvey & Fils inc. ;

ATTENDU QUE les susdites entreprises nous ont fourni un prix ex aequo, soit 19,00 \$ la tonne ;

ATTENDU QUE le conseil municipal procède donc à un tirage au sort entre les deux (2) entreprises, pour déterminer qui sera la compagnie retenue ;

POUR CES MOTIFS, suite au tirage au sort effectué, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de cent vingt (120) tonnes d'un mélange de sable et de sel pour l'entretien des rues du secteur villageois, pour l'hiver 2012-2013, de l'entreprise « Aurel Harvey & Fils inc. ».

Rés # 12-11-22 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|---|-------------|
| - Fédération Québécoise des Municipalités,
contribution 2013 (taxes incluses) | 1 179,76 \$ |
| - Les Aventuriers de Charlevoix
Publicité dans le guide 2012-2013 (plus taxes) | 125,00 \$ |
| - Fabrique de Saint-Siméon
Contribution 25 ^e Souper encan | 200,00 \$ |
| - Fondation Carmel Roy, Fête de Noël dans les centres
d'hébergement | 50,00 \$ |
| - Party des Fêtes des pompiers volontaires | 1 000,00 \$ |

Rés # 12-11-23 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2012

Comme le prévoit le Code municipal de la Province de Québec (article 955), monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait par la présente, lecture du « rapport du maire » sur la situation financière de la municipalité. Celui-ci sera publié dans la prochaine parution de notre bulletin d'information municipal, le « Haut-Parleur », distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, ainsi que sur notre site Web.

